

CUPE·SCFP



SCFP/CSCSO
Mémoire -
Consultation sur le
financement du
ministère de
l'Éducation de
l'Ontario

Janvier 2021

Sommaire des recommandations

1. Lier le financement à des niveaux de dotation spécifiques tout en limitant la capacité des employeurs à utiliser les fonds à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été générés.
2. Rendre permanent le financement afférent à la COVID et le lier à des niveaux de dotation spécifiques.
3. Accroître tous les points de référence afin de refléter intégralement le coût des accords centraux ayant été négociés et l'inflation réelle des dépens non liés à la rémunération.
4. Établir une norme provinciale de nettoyage dans les écoles, notamment l'étape initiale consistant à embaucher en moyenne un concierge permanent supplémentaire par école (environ 273 millions de dollars).
5. Optimiser les résultats de l'éducation spécialisée en embauchant en moyenne un A.-E. supplémentaire par école (environ 273 millions de dollars), avec pour objectif de réduire le ratio élève/A.-E. et d'axer les ressources sur les élèves dont les besoins sont les plus élevés.
6. Outre toutes les annonces de financement faites à ce jour concernant la ventilation, renforcer et mettre au point les systèmes CVC de toutes les écoles, et leur entretien, en établissant une norme minimale de rendement (investissement initial d'environ 100 millions de dollars).
7. Améliorer les services administratifs des écoles en embauchant en moyenne 0,5 secrétaire ÉTP par école (environ 135,7 millions de dollars) pour faire face à la charge de travail accrue due à l'ajout de tâches supplémentaires attribuées aux secrétaires, notamment les responsabilités liées à la COVID-19.
8. Doubler le nombre de bibliothécaires dans les écoles (environ 62 millions de dollars) pour améliorer les services bibliothécaires dispensés aux élèves, ce qui optimisera leurs compétences et leurs résultats.
9. Formation des préposés à l'entretien en matière de maintenance préventive, y compris des heures de travail supplémentaires pour effectuer ces tâches (environ 36 millions de dollars pour une journée payée en plus par mois à tous les préposés à l'entretien ÉTP chargés de procéder à des travaux de maintenance préventive additionnels).
10. Financer l'embauche de préposés à l'entretien supplémentaires pour pourvoir aux 16 milliards de dollars de besoins d'entretien différé existants (environ 81 millions de dollars en ce qui a trait au personnel additionnel). La province devra mettre au point un plan visant à éliminer les besoins d'entretien différé afin de protéger les infrastructures et d'offrir aux élèves des espaces d'apprentissage de la meilleure qualité possible.
11. Allouer un financement supplémentaire à la supervision des élèves (environ 62 millions de dollars pour une moyenne de 0,5 ÉTP par école primaire). On pourra ainsi renforcer la sécurité des élèves et réduire la charge de travail des autres employés qui pourront mettre ce temps à bon escient pour se concentrer sur les tâches essentielles de leur profession, en se focalisant sur les besoins des élèves.
12. Allouer un financement supplémentaire pour que tous les ÉPEA disposent d'un minimum de 35 heures par semaine dans le cadre d'emplois à temps plein (environ 25 millions de dollars).

13. Assurer la présence d'un ÉPEA dans chaque classe de maternelle, notamment les classes de moins de 16 élèves (environ 55 millions de dollars).
14. Accroître le financement consacré à l'utilisation des écoles par la communauté.
15. Fournir des fonds pour bonifier les salaires afin de résoudre les problèmes de recrutement et de rétention dans les conseils scolaires, notamment l'incapacité de ces derniers à maintenir un nombre suffisant de personnel en réserve et occasionnel dans toutes les classifications (environ 100 millions de dollars).

Le Syndicat canadien de la fonction publique/Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario (SCFP/CSCSO)

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario (CSCSO), l'agent négociateur de 55 000 membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à l'emploi des conseils scolaires de l'Ontario, se réjouit de l'occasion de donner son avis sur le financement de l'éducation pour l'année scolaire 2021-2022. Les membres du SCFP/CSCSO ont une vaste expérience dans le secteur de l'éducation, œuvrant pour ainsi dire dans toutes les classifications dans les écoles ontariennes, à l'exclusion des enseignants et des postes de gestion ou de supervision. Il s'agit notamment d'éducateurs de la petite enfance, d'aides-enseignants, d'instructeurs, de personnel des bibliothèques, de personnes travaillant avec les enfants et les jeunes, d'autres professionnels et para-professionnels, de personnel de bureau, de techniciens de réseau informatique, de concierges, de préposés à l'entretien et de gens de métiers. L'expérience de nos membres éclaire ce mémoire, tout comme le besoin qu'a tout l'effectif du SCFP d'un système d'éducation solide et durable, financé et dispensé par le secteur public.

Introduction

Chaque année, le SCFP/CSCSO présente un mémoire sur le financement de l'éducation en Ontario. Bon an, mal an, nous en soulignons l'insuffisance ainsi que les lacunes structurelles de la formule de financement. Des points de référence arbitrairement bas en ce qui concerne le financement, l'absence de normes mesurables en ce qui a trait au nettoyage et à l'entretien, ainsi que des modèles prédictifs de financement qui sont basés sur des données obsolètes¹ aboutissent constamment à un sous-financement chronique de l'éducation en Ontario.

¹ À titre d'exemple, consultez Hugh Mackenzie, *Harris Era Hangovers: Toronto School Trustees Inherited Funding Shortfall*, Centre canadien de politiques alternatives, le 10 février 2015 https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2015/02/CCPA-ON_Harris_Era_Hangovers.pdf et Dan Crow *The Consequences of a Neoliberal Funding Formula: Time to tear it up and start again, Our Schools/Our Selves*, le 14 décembre 2017, <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2017/12/Crow.pdf>.
Département de la recherche du SCFP - Mémoire sur le financement de l'éducation 2021-2022

Dans son rapport de 2017, la vérificatrice générale de l'Ontario a noté que la formule de financement n'a pas fait l'objet d'une révision complète depuis 2002. Elle a recommandé que la formule de financement soit revue dans sa totalité tous les cinq ans. Bien que la consultation publique officielle annuelle menée par le ministère de l'Éducation ait été considérée par la vérificatrice générale comme un élément important de la révision des principaux domaines de financement, elle ne remplace toutefois pas un examen public complet².

L'année dernière a fait ressortir quelques-uns des problèmes structurels du financement de l'éducation qui exacerbent le sous-financement. Le 4 août 2020³, le ministère a annoncé une prise en charge additionnelle et a identifié les priorités, notamment l'embauche de préposés à l'entretien supplémentaires et le renforcement de l'éducation spécialisée par l'embauche de davantage d'aides-enseignants. Dans la note de service B qui décrit les priorités du ministère en matière de fonds supplémentaires liés à la COVID fournis par le gouvernement fédéral⁴, le ministère a souligné la nécessité d'embaucher davantage de préposés à l'entretien et d'autres employés, d'améliorer la ventilation dans les écoles et de renforcer les soutiens à l'éducation spécialisée. À ce jour, il n'y a guère de preuves que tous les conseils scolaires de la province ont procédé à l'embauche comme ils étaient tenus de le faire en vertu de ces notes de service. Les conseils scolaires disposent de beaucoup trop de flexibilité lorsqu'il s'agit d'embaucher des travailleurs de l'éducation avec les fonds générés par les SBÉ dans le but précis de financer des postes de travailleurs de l'éducation. Bien que nous reconnaissons la nécessité d'une certaine souplesse au niveau des conseils scolaires, la capacité de ces derniers à déplacer l'argent de la plupart des subventions et allocations vers d'autres fins mine la faculté du ministère à fixer et à mettre en œuvre des objectifs politiques généraux et entraîne une insécurité au niveau de l'emploi pour les travailleurs de l'éducation. De toute évidence, cela est de mauvais augure pour les salariés qui risquent régulièrement d'être licenciés en raison des décisions budgétaires prises par les conseils scolaires. Mais, c'est également mauvais pour le fonctionnement général des conseils scolaires, et surtout pour les élèves susceptibles de vivre une interruption de service ou l'absence de personnel dans les services sur lesquels ils comptent.

Des restrictions sur la manière dont les fonds sont alloués ne doivent toutefois être introduites que si deux conditions sont remplies. Premièrement, la prise en charge de tous les besoins doit être suffisante pour couvrir la totalité des coûts de ces besoins. Par exemple, la plupart des conseils scolaires consacrent régulièrement plus d'argent à l'éducation spécialisée qu'ils n'en reçoivent. Chaque conseil scolaire, à un moment ou à un autre, a transféré des fonds d'autres allocations pour assumer les coûts de l'éducation spécialisée.

² Bureau de la vérificatrice de l'Ontario, *Rapport annuel 2017*, <https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arbyyear/ar2017-fr.html#volume1>

³ Ministère de l'Éducation, Note de service B 2020 : B11 « Investissements visant à faciliter la réouverture des écoles en réponse à la pandémie de COVID-19 », le 4 août 2020, https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Memos/B2020/B11_FR.pdf

⁴ Ministère de l'Éducation, Note de service B 2020 : B14, « Financement supplémentaire pour la réouverture des écoles », le 26 août 2020, https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Memos/B2020/B14_FR.pdf

En l'absence de sommes suffisantes allouées à l'éducation spécialisée et autres besoins, les conseils scolaires sont essentiellement obligés de déplacer des fonds d'un domaine prioritaire pour en financer un autre. La suffisance du financement est donc une condition nécessaire pour ajouter des restrictions à la façon dont l'argent est dépensé. Deuxièmement, il faut procéder à une consultation exhaustive avec tous les syndicats du secteur des conseils scolaires afin de déterminer l'équilibre approprié entre le transfert des fonds et la flexibilité des conseils scolaires.

Le budget provincial publié le 5 novembre 2020 nous porte à croire que ce gouvernement a l'intention de non seulement continuer à sous-financer les écoles, mais aussi d'intensifier la crise. Selon la totalité des chiffres du financement de l'éducation, celui-ci devrait augmenter en 2020-2021 d'environ 800 millions de dollars (bien moins que le 1,3 milliard de dollars que le gouvernement a prétendu avoir investi cette année⁵, soit de 30,2 milliards de dollars à 31 milliards de dollars. La majeure partie de cet argent supplémentaire semble être une prise en charge liée à la COVID pour couvrir les coûts de réouverture des écoles dans le contexte d'une pandémie. Le financement pour 2021-2022 devrait augmenter d'un piètre 100 millions de dollars, soit environ un tiers d'un pour cent, ce qui est bien inférieur aux coûts supplémentaires qui découleront de la hausse des inscriptions, des accords négociés avec les syndicats et de l'inflation pour les coûts non compensatoires. En ce qui concerne 2022-2023, le financement n'augmentera que de 200 millions de dollars, soit environ deux tiers d'un pour cent, ce qui est nettement inférieur à ce qui est nécessaire pour couvrir les augmentations de coûts connues. Nous demandons instamment au gouvernement de revenir sur ce plan visant à imposer encore une fois l'austérité aux conseils scolaires, une austérité qui ne peut se faire qu'au détriment des résultats des élèves, de la sécurité des étudiants et du personnel, ainsi que de la sécurité d'emploi et des conditions de travail des travailleurs de l'éducation dans l'ensemble du système.

Au lieu de revenir à des mesures d'austérité, nous formulons des recommandations portant sur des priorités de financement spécifiques qui visent explicitement à améliorer la santé et la sécurité des écoles et la qualité des services fournis aux élèves. Afin de répondre aux besoins permanents des étudiants et à la fonction sociale générale d'un système éducatif, toutes les décisions portant sur le financement de l'éducation doivent être guidées par les principes directeurs suivants :

- Mettre à disposition un système éducatif de la plus haute qualité possible, financé et dispensé par le secteur public.

⁵ À la page viii de l'introduction au budget provincial, on affirme que 1,3 milliard de dollars a été mis à disposition de l'éducation en 2020-2021. Cependant, à la p. 13 du budget (sous la rubrique « Plan financier de l'Ontario »), il est indiqué que le gouvernement n'augmente les dépenses pour l'éducation que de 800 millions de dollars (de 30,2 milliards de dollars en 2019-2020 à 31 milliards de dollars en 2020-2021). Ministère des Finances, *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*, le 5 novembre 2020, <https://budget.ontario.ca/fr/2020/contents.html>

- Garantir à tous les élèves un accès équitable à la même éducation publique de haute qualité et leur fournir toutes les ressources nécessaires pour réussir.
- Affirmer que les écoles financées et administrées par le secteur public sont importantes pour le plein développement des collectivités de la province. La préservation des écoles, une meilleure utilisation des écoles par la communauté et la promotion de l'école comme carrefour communautaire renforceront les collectivités de la province.⁶

Recommandations

Le SCFP/CSCSO a formulé plusieurs recommandations sur la façon d'optimiser le système d'éducation, tant pour les élèves que pour les travailleurs. Nos recommandations sont guidées par les principes énoncés ci-dessus.

1. Lier le financement à des niveaux de dotation spécifiques, tout en limitant la capacité des employeurs à utiliser les fonds à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été générés.

La majeure partie des subventions et allocations des SBÉ n'est pas attribuée. Autrement dit, dans la plupart des cas, les fonds générés dans un but précis n'ont pas été dépensés à cette fin. L'une des principales exceptions est le financement de l'éducation spécialisée. Pour la plupart, les fonds générés pour payer le personnel ne sont pas liés aux niveaux de dotation. Les conseils scolaires déplacent régulièrement de l'argent non affecté d'une allocation à l'autre afin de traiter certaines priorités. Cela suggère que quelques domaines sont structurellement sous-financés (par exemple, l'éducation spécialisée, pour laquelle les conseils scolaires dépensent généralement plus que ce que leur alloue le ministère) tandis que d'autres services sont sous-financés de manière discrétionnaire (c'est-à-dire les priorités qui génèrent plus d'argent grâce aux SBÉ que ce que les conseils scolaires dépensent pour ces emplois et services).

Afin d'éliminer cette tension entre la façon dont les fonds sont générés et celle dont ils sont dépensés par les conseils scolaires, nous préconisons d'intégrer des affectations supplémentaires dans les SBÉ. Cette recommandation doit s'accompagner d'un engagement visant à éliminer tout sous-financement structurel (c'est-à-dire, rendre toute la prise en charge adéquate pour pourvoir aux besoins existants). La recommandation doit être mise en œuvre par le biais d'une consultation significative avec tous les syndicats du secteur des conseils scolaires pour que les restrictions plus importantes imposées à la capacité des conseils scolaires sur la façon de redistribuer l'argent n'entraînent pas de conséquences néfastes imprévues.

⁶ Jusqu'à la fin de la pandémie mondiale, l'utilisation des écoles par la communauté continuera, par nécessité, à être limitée sur la base des conseils des professionnels de la santé publique. La pandémie, bien sûr, finira par s'arrêter. Tout investissement dans les écoles réalisé maintenant sera nécessaire pour que les écoles puissent être utilisées par les communautés une fois que la distanciation physique et la limitation des rassemblements publics auront pris fin.

2. Rendre permanent le financement afférent à la COVID et le lier à des niveaux de dotation spécifiques.

En août 2020, le ministère a annoncé qu'il mettrait à disposition 309 millions de dollars supplémentaires pour aider à la réouverture des écoles en septembre. Plus tard le même mois, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il augmenterait l'investissement de la province de 763,34 millions de dollars additionnels (dont 381 millions de dollars ont été alloués en septembre, la seconde moitié devant être allouée sur approbation du gouvernement fédéral en décembre 2020⁷. Compte tenu l'incertitude quant à la durée de la pandémie, il est tout à fait probable que le même type de mesures prises cette année pour promouvoir des environnements d'apprentissage et de travail sains et sûrs dans les écoles s'avéreront nécessaires au cours de l'année scolaire 2020-2021. C'est pourquoi cet argent doit, à tout le moins, être prolongé d'une année supplémentaire en tant qu'investissement pour l'atténuation des effets de la COVID-19.

Beaucoup des objectifs auxquels cet argent lié à la COVID devait être alloué sont des besoins qui se poursuivront au-delà de la fin de la pandémie. Il faudra s'engager de façon permanente à améliorer la ventilation dans les écoles. Un plus grand nombre de préposés à l'entretien et de concierges sera nécessaire pour renforcer les normes de nettoyage dans les écoles, ce qui contribuera à réduire le risque de maladie provenant d'une myriade de sources (notamment la transmission annuelle du rhume et de la grippe dans les écoles). Le financement continu du personnel en éducation spécialisée et des aides à la santé mentale dans les écoles profitera aux élèves et contribuera à améliorer les résultats. Certaines des priorités spécifiques identifiées dans les annonces de financement liées à la COVID pourraient ne pas être nécessaires une fois que la pandémie ne sera plus une préoccupation urgente (les coûts en ÉPI seront probablement inférieurs, par exemple). Les fonds initialement consacrés aux besoins qui disparaîtront avec la fin de la pandémie doivent toutefois être réaffectés à d'autres fins afin d'améliorer la prestation des services. Les investissements qui pourraient être consentis pour optimiser les résultats des élèves et l'environnement de travail du personnel qui rendent notre système éducatif possible ne manquent pas.

3. Augmenter tous les points de référence afin de refléter intégralement le coût des accords centraux ayant été négociés et l'inflation réelle des dépens non liés à la rémunération.

Ce devrait être une recommandation évidente qui serait acceptée sans réserve. Le dernier budget provincial, cependant, nous préoccupe beaucoup. Les projections concernant les futures augmentations du financement de l'éducation sont dérisoires, soit un tiers d'un pour cent pour le prochain exercice financier et seulement deux tiers d'un pour cent pour l'année suivante.

⁷ <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/08/26/premier-ministre-annonce-du-soutien-rentree-scolaire-securitaire> et <https://news.ontario.ca/fr/release/58134/des-fonds-additionnels-renforcent-le-solide-plan-provincial-pour-la-rentree-scolaire>

À elles seules, les hausses salariales seront supérieures aux augmentations de financement. En outre, il y aura des hausses de coûts non liés à la rémunération qui dépasseront la majoration de 1 % des rémunérations prévues dans les accords conclus avec tous les syndicats du secteur. La hausse des inscriptions augmentera aussi la pression sur les budgets existants. L'incapacité à couvrir les coûts déjà prévisibles placera les conseils scolaires dans des situations exceptionnellement difficiles, rendant impossible l'équilibre budgétaire tout en maintenant les niveaux de service aux élèves et en respectant les obligations des conventions collectives. En conséquence, nous recommandons que toutes les augmentations de financement reflètent avec précision les hausses réelles des coûts existants en matière de personnel et autres. Toutes les autres recommandations, si elles sont adoptées, devront également être augmentées chaque année pour répondre aux hausses de coûts réelles prévues.

4. Établir une norme provinciale de nettoyage dans les écoles, notamment l'étape initiale consistant à embaucher en moyenne un concierge permanent supplémentaire par école (environ 273 millions de dollars).

La pandémie mondiale de COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'appliquer des normes de nettoyage plus strictes dans toutes les écoles. Le ministère l'a reconnu en août 2020 lorsqu'il a alloué des ressources supplémentaires (bien qu'insuffisantes) pour embaucher davantage de préposés à l'entretien et au nettoyage pour rendre les écoles sûres en prévision du retour des élèves à l'enseignement en classe.

La COVID-19 n'est pas la seule maladie qui peut être évitée grâce à un meilleur nettoyage. La saison annuelle du rhume et de la grippe entraîne toujours une augmentation des absences des élèves et du personnel pour cause de maladie. L'incidence du rhume et de la grippe pourrait être réduite grâce à un nettoyage accru,⁸ ce qui nécessitera, cela va de soi, une dotation supplémentaire en préposés à l'entretien. Avant la pandémie, plusieurs conseils scolaires de l'Ontario avaient abaissé leurs normes de nettoyage par mesure d'économie. Certains n'exigeaient que le nettoyage des salles de classe tous les deux jours, y compris les surfaces qui sont souvent touchées.

Afin d'améliorer de manière permanente la qualité du nettoyage dans les écoles, nous recommandons, dans un premier temps, de financer en moyenne un préposé à l'entretien supplémentaire en équivalent temps plein (ÉTP) par école. Les conseils scolaires disposeraient d'une certaine souplesse quant à la façon de déployer du personnel additionnel. Par exemple, les grandes écoles dont les besoins sont plus importants pourraient se voir attribuer plus d'un préposé à l'entretien ÉTP, tandis que les petites écoles pourraient avoir besoin de moins d'un ÉTP complet. Toutefois, nous recommandons que le déploiement de nouveaux préposés à l'entretien se fasse en consultation avec les sections locales qui sont bien mieux placées pour connaître les besoins précis des écoles au sein du conseil scolaire.

⁸ À titre d'exemple, consultez *Centres for Disease Control and Prevention, How to Clean and Disinfect Schools to Help Slow the Spread of Flu*, <https://www.cdc.gov/flu/school/cleaning.htm>

L'embauche de préposés à l'entretien supplémentaires n'est cependant qu'une première étape. Nous recommandons en outre que le ministère, en consultation avec l'ensemble des syndicats du secteur des conseils scolaires, établisse une norme provinciale minimale de nettoyage qui définirait des objectifs obligatoires en ce qui concerne la fréquence et la qualité du nettoyage, ainsi que les ratios entre le personnel et la surface de plancher, et qui inclurait des mesures de responsabilisation pour veiller à ce que les conseils scolaires atteignent et maintiennent la norme. La mise en place d'une norme appropriée pourrait nécessiter des investissements supplémentaires dans le nombre de préposés à l'entretien à une date ultérieure pour atteindre la qualité de nettoyage appropriée.

Nous estimons que le coût initial de l'embauche d'un préposé à l'entretien ÉTP par école sera en moyenne d'environ 273 millions de dollars. Ce montant est basé sur un coût moyen de 56 564 \$ par concierge ETP⁹. Ce montant devra être ajusté chaque année pour couvrir les hausses salariales.

5. Optimiser les résultats de l'éducation spécialisée en embauchant en moyenne un A.-E. supplémentaire par école (environ 273 millions de dollars), avec pour objectif de réduire le ratio élève/A.-E. et d'axer les ressources sur les élèves dont les besoins sont les plus élevés.

Les conseils scolaires dépensent régulièrement plus pour l'éducation spécialisée que ce qu'ils reçoivent. Cela indique un déficit structurel général dans le financement du ministère de l'Éducation. La prise en charge ne répond pas aux besoins de base permanents des élèves. L'insuffisance du financement est exacerbée par l'utilisation de modèles prédictifs pour déterminer le financement et le recours à des données obsolètes pour le calcul¹⁰. La question de l'utilisation des données du recensement sera abordée plus en détail ci-dessous (conformément aux questions du Guide ministériel sur le financement de l'éducation 2021-2022). D'une manière générale, il faut cependant veiller à obtenir un juste équilibre entre la stabilité de la prise en charge et le financement basé sur les besoins réels des écoles, afin d'assurer la continuité d'emploi pour les éducateurs spécialisés et la constance des services pour les élèves ayant des besoins particuliers.

⁹ Il s'agit du financement de référence pour les travailleurs de l'éducation identifié dans la LE n° 4 de la convention collective centrale du SCFP. C'est le coût estimé du retour des postes du SCFP dans le cadre du Fonds de protection des travailleurs de l'éducation. Il pourrait s'avérer nécessaire d'ajuster cette estimation initiale pour répondre aux coûts réels.

¹⁰ À titre d'exemple, consultez Hugh Mackenzie, *Harris Era Hangovers: Toronto School Trustees Inherited Funding Shortfall*, Centre canadien de politiques alternatives, le 10 février 2015, https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2015/02/CCPA-ON_Harris_Era_Hangovers.pdf.

People for Education signale régulièrement qu'il y a une liste d'élèves en attente d'évaluation pour l'éducation spécialisée¹¹. Il appert qu'il faut investir pour résorber cet arriéré. Évaluer tous les élèves inscrits sur les listes d'attente fera ressortir la nécessité de disposer de personnel de soutien supplémentaire pour répondre aux besoins nouvellement identifiés. En d'autres termes, l'insuffisance du financement de l'éducation spécialisée se révélera beaucoup plus importante et il faudra investir dans du personnel supplémentaire pour répondre à ce besoin nouvellement identifié.

En outre, nous pouvons nous appuyer sur les expériences de travail de nos membres pour identifier l'impact du sous-financement et de la pénurie de personnel en éducation spécialisée. Dans une enquête réalisée en 2018 auprès des aides-enseignants, nous avons constaté que 60 % d'entre eux soutenaient cinq élèves ou plus. Moins de 8 % n'apportent leur soutien qu'à un seul élève. Bien que nous reconnaissons que les besoins de chaque étudiant diffèrent et que chaque élève n'aura pas besoin du soutien à plein temps d'un ou plusieurs A.-E., les charges de travail qui incluent cinq élèves ou plus sont intenable. Au moment de l'enquête, 76 % des A.-E. ont déclaré que le nombre d'élèves qu'ils soutiennent avait augmenté au cours des cinq dernières années, ce qui indique clairement que les besoins des étudiants augmentent plus rapidement que la hausse des effectifs. Parmi les A.-E. qui ont déclaré ne pas avoir connu un accroissement du nombre d'élèves qu'ils soutiennent, la moitié a indiqué qu'ils s'occupaient déjà de cinq élèves ou plus. En termes légèrement différents, la moitié des membres dont la charge de travail (par élève) n'avait pas augmenté étaient déjà surchargés de travail.

Les A.-E. dispensent des services essentiels aux élèves ayant des besoins particuliers. Mais, ils sont également nécessaires à l'ensemble des environnements d'enseignement et d'apprentissage dans les salles de classe. Ils font partie d'une équipe intégrée d'éducateurs en classe. Les A.-E. ne se contentent pas seulement de fournir des services et une assistance aux élèves ayant des besoins particuliers, ils apportent aussi du soutien aux autres élèves dans les salles de classe lorsque le temps le permet. Sans les A.-E., les salles de classe ne pourraient pas fonctionner à un niveau optimal. Investir dans les A.-E. permettra de soutenir la performance de tous les élèves et d'atteindre l'excellence en classe.

Nous recommandons d'investir initialement environ 273 millions de dollars pour embaucher en moyenne un A.-E. ÉTP dans chaque école de la province¹². Cela contribuerait grandement à pourvoir au besoin en matière de soutien éducatif spécialisé et permettrait aux élèves et aux experts en éducation de passer plus de temps en tête-à-tête. Le déploiement d'A.-E. supplémentaire dépendra, bien entendu, des besoins réels des écoles. Certaines d'entre elles ayant des besoins plus importants nécessiteront plus d'un A.-E. ÉTP.

¹¹ À titre d'exemple, consultez *People for Education, What makes a school? People for Education annual report on Ontario's publicly funded schools 2019*, <https://peopleforeducation.ca/wp-content/uploads/2019/06/PFE-2019-Annual-Report.pdf>

¹² L'évaluation des coûts est basée sur le même coût de référence pour un travailleur de l'éducation du SCFP que celui utilisé pour les préposés à l'entretien. Les coûts réels peuvent varier par rapport à cette estimation et devront être ajustés chaque année pour tenir compte des hausses salariales.

D'autres pourraient avoir besoin de moins d'un ÉTP complet. Les conseils scolaires devraient être tenus de consulter les sections locales sur la meilleure façon de déployer les A.-E. supplémentaires pour mieux répondre aux besoins des élèves.

6. Outre toutes les annonces de financement faites à ce jour concernant la ventilation, renforcer et mettre au point les systèmes CVC de toutes les écoles, et leur entretien, en établissant une norme minimale de rendement (investissement initial d'environ 100 millions de dollars).

Dans le cadre de sa réponse à la COVID-19, le ministère a identifié l'amélioration de la qualité de l'air comme une priorité potentielle pour les conseils scolaires. On ne sait pas exactement combien d'argent ceux-ci ont réellement dépensé pour ce faire, que ce soit par la mise à niveau des systèmes CVC ou par des mesures ad hoc comme l'achat de purificateurs d'air HEPA. Mais, la nécessité d'améliorer les systèmes CVC dans les écoles de la province est bien établie depuis des années. Certes, la COVID-19 a rendu urgent la filtration de l'air. Cependant, l'absence de climatisation et/ou de chauffage adéquat dans plusieurs écoles de la province est une conséquence prévisible du sous-financement structurel de l'entretien et de la modernisation des bâtiments.

Les risques liés à la COVID-19 (et à d'autres maladies) peuvent être atténués par des mesures de nettoyage renforcées (comme indiqué ci-dessus et comme le reconnaît le ministère), ainsi que par la distanciation physique et le port d'ÉPI. Les vaccins contre la COVID-19 (tout comme ceux contre la grippe) permettront de réduire les risques et de rendre les écoles plus sûres. Mais, la fin de la propagation de la COVID-19 (ainsi que celle d'autres contagions aéroportées) nécessitera aussi l'amélioration des systèmes CVC (et d'autres dispositifs de purification de l'air lorsqu'il est impossible de normaliser le CVC) dans chaque conseil scolaire.

En outre, il est important de noter que les conseils scolaires de la province ont des difficultés de recrutement et de rétention des techniciens en CVC car les salaires sont inférieurs à ceux offerts ailleurs. Cela est dû en grande partie aux restrictions législatives sur la libre négociation collective qui ont été imposées aux travailleurs des conseils scolaires (par le biais du Projet de loi 115 sous le gouvernement libéral et du Projet de loi 124 sous le gouvernement Ford). Les conseils scolaires s'appuient sur des fournisseurs privés à but lucratif lorsqu'ils ne sont pas en mesure de pourvoir des postes. Le recours à ces dits fournisseurs est plus dispendieux que la prestation de services à l'interne. Il serait plus rentable d'améliorer la rémunération des employés du conseil scolaire pour remédier au problème de recrutement et de rétention causé par des salaires inférieurs à ceux offerts par d'autres employeurs.

Bien entendu, les problèmes de recrutement et de rétention ne concernent pas exclusivement les techniciens en CVC ou les préposés à l'entretien/gens de métiers en général. À court terme, il faut encourager les conseils scolaires à faire usage de l'article C14 de notre entente centrale pour améliorer les taux de salaire des classifications de postes spécialisés afin de résoudre le problème de recrutement et de rétention. En outre, nous recommandons que le gouvernement prévoie une stratégie à long terme en matière de bonification des salaires des travailleurs de l'éducation afin de remédier aux dommages causés par les Projets de loi 115 et 124, et en reconnaissance des contributions importantes et précieuses apportées par les travailleurs de l'éducation de toute la province dont les bas salaires subventionnent artificiellement les coffres provinciaux.

7. Améliorer les services administratifs des écoles en embauchant en moyenne 0,5 secrétaire ÉTP par école (environ 135,7 millions de dollars) pour faire face à la charge de travail accrue due à l'ajout de tâches supplémentaires attribuées aux secrétaires, notamment les responsabilités liées à la COVID-19.

Le personnel de bureau joue un rôle essentiel dans le fonctionnement des écoles. Il est le visage de l'école pour tous les visiteurs, assure un lien indispensable entre l'école et les parents, interagit régulièrement avec les élèves, les enseignants et les autres travailleurs de l'éducation, et veille au bon déroulement des tâches administratives. Malgré cela, le personnel de bureau est souvent négligé dans les discussions sur le financement. Au cours des dernières années, la charge de travail du personnel de bureau a considérablement augmenté, un problème qui a été aggravé par la charge de travail administrative accrue pour traiter la COVID-19 et le double modèle d'apprentissage en classe et en ligne. L'introduction de sonnettes de porte dans les écoles, une mesure de sécurité utile, a fait que les secrétaires passent beaucoup plus de temps à répondre à la porte. Elles ont assumé des responsabilités supplémentaires en matière de transaction bancaire et de manipulation d'espèces, ce qui les a soustraites à d'autres fonctions essentielles de leur travail. En outre, plusieurs conseils scolaires ont pris la décision discrétionnaire de supprimer des postes de secrétaire qui ont été libérés en raison de départs à la retraite et de démissions. Les pertes d'emplois par attrition ont aggravé la charge de travail du personnel des bureaux scolaires.

Des fonds supplémentaires afin d'embaucher plus de personnel de bureau permettront d'alléger la charge de travail additionnelle et contribueront à un fonctionnement plus efficace des écoles. Un investissement d'environ 135,7 millions de dollars pour embaucher en moyenne 0,5 secrétaire ÉTP dans chaque école de la province contribuera grandement à réduire le surmenage et donnera au personnel de bureau plus de temps pour contribuer au fonctionnement plus efficace des écoles.

8. Doubler le nombre de bibliothécaires dans les écoles (environ 62 millions de dollars) pour améliorer les services bibliothécaires dispensés aux élèves, ce qui optimisera leurs compétences et leurs résultats.

Les bibliothèques de grande qualité, bien dotées en ressources et en personnel jouent un rôle important dans l'éducation des élèves. La bibliothèque moderne ne se résume pas à l'emprunt de livres. Elle est un lien essentiel entre les usagers de la bibliothèque et les informations contenues dans les médias imprimés et numériques. Le développement des compétences nécessaires au plein usage des bibliothèques et à l'accès à l'information ne se fait pas tout seul. Cela nécessite un personnel hautement qualifié, notamment des bibliothécaires, qui peuvent guider les élèves, jouer un rôle dans le soutien au programme d'études, fournir l'enseignement nécessaire et répondre aux différents besoins des élèves. Les fonds devraient être suffisants pour que chaque école dispose des ressources nécessaires pour doter les bibliothèques scolaires d'un personnel adéquat, notamment un effectif minimum de bibliothécaires dans chaque école. Le modèle de financement devrait reconnaître que les grandes écoles auront besoin d'un plus grand nombre d'employés. Mais, chaque école devrait compter au moins un bibliothécaire chargé de fournir des services aux élèves. Les fonds devraient également être suffisants pour que les bibliothèques correctement dotées en personnel restent ouvertes pendant toute la journée scolaire.

En plus du travail qu'il accomplit quotidiennement pour faire des bibliothèques scolaires des centres d'apprentissage importants pour les élèves, le personnel des bibliothèques a travaillé avec diligence pour permettre la transition vers l'apprentissage en ligne. Il a apporté un soutien régulier aux étudiants et au personnel, et a fait preuve d'une grande flexibilité, acceptant des tâches hors de ses attributions habituelles afin d'aider à la supervision des élèves et à d'autres fonctions éducatives et administratives lorsque l'accès aux bibliothèques physiques était limité ou lorsqu'elles étaient fermées. Le personnel des bibliothèques mérite d'être reconnu en tant que membre de l'équipe pédagogique. L'embauche d'un plus grand nombre de personnel des bibliothèques ne peut qu'enrichir l'expérience éducative des élèves et apporter un soutien aux autres éducateurs.

9. Formation des préposés à l'entretien en matière de maintenance préventive, y compris des heures de travail supplémentaires pour effectuer ces tâches (environ 36 millions de dollars pour une journée payée en plus par mois à tous les préposés à l'entretien ÉTP chargés de procéder à des travaux de maintenance préventives additionnels).

Avec une formation adéquate, plusieurs tâches d'entretien de routine peuvent être effectuées par des employés autres que des gens de métier qualifiés. Former des préposés à l'entretien préventif permettra aux gens de métier agréés de se concentrer sur les compétences spécialisées dans leur champ d'activité.

Former des concierges à ces tâches contribuera à réduire les coûts des conseils scolaires et à libérer du temps pour que les gens de métier qualifiés puissent s'attaquer à des tâches plus complexes. On accomplira davantage et l'état physique des bâtiments pourra être préservé et amélioré de manière plus cohérente.

Nous recommandons au ministère de financer des programmes de maintenance préventive dans tous les conseils scolaires, notamment la formation des préposés à l'entretien pour effectuer des travaux de plomberie, d'électricité et de menuiserie courants, afin de permettre aux gens de métier de se concentrer sur des tâches plus complexes dans leur champ d'activité. Un investissement initial de 36 millions de dollars devra être alloué à la formation et à l'ajout d'heures supplémentaires pour que les concierges puissent effectuer des travaux de maintenance préventive.

10. Financer l'embauche de préposés à l'entretien supplémentaires pour pourvoir aux 16 milliards de dollars de besoins d'entretien différé existants (environ 81 millions de dollars pour le personnel additionnel). La province devra mettre au point un plan visant à éliminer les besoins d'entretien différé afin de protéger les infrastructures et d'offrir aux élèves des espaces d'apprentissage de la meilleure qualité possible.

Le financement de référence en matière d'entretien qui a été établi en 1997 n'a pas été fondamentalement modifié et a simplement été ajusté en fonction de l'inflation au fil du temps. En 2015, la vérificatrice générale a estimé que les besoins d'entretien des écoles s'élevaient à 1,4 milliard de dollars par an. Mais, la province n'avait engagé qu'entre 150 et 500 millions de dollars pour l'entretien des écoles de 2011 à 2015¹³. Au fil du temps, cette absence de financement a entraîné une facture d'entretien différée cumulée de 15,9 milliards de dollars en 2017. En raison de l'insuffisance du financement, ce chiffre dépasse désormais 16 milliards de dollars en entretien différé.

Des bâtiments mal entretenus ne sont pas de bons milieux d'apprentissage. Des édifices aux prises avec des problèmes de chauffage ou de climatisation, de toits qui fuient ou de plomberie défectueuse sont des environnements inhospitaliers pour l'éducation. Les travaux d'entretien différés posent des risques pour la santé et la sécurité des élèves et des travailleurs. Maintenir les bâtiments en bon état est un point de départ nécessaire pour un système d'éducation de qualité. Nos membres sont fiers du travail qu'ils accomplissent. Mais, la pénurie de gens de métiers, de préposés à l'entretien et de concierges ainsi que le sous-financement de l'entretien et des réparations des écoles signifient qu'il existe des limites externes à ce qui peut être fait.

¹³ Bureau de la vérificatrice générale, *Rapport annuel 2015*.

La province doit se doter d'un plan visant à éliminer le déficit des infrastructures scolaires. Pour prévenir la possibilité de futurs déficits d'infrastructure, le ministère devra actualiser les points de référence utilisés pour déterminer le financement afin de refléter les coûts réels de chaque école, en tenant compte notamment des différents coûts régionaux, ainsi que des différents coûts associés à l'âge des bâtiments. L'embauche de préposés à l'entretien supplémentaires chargés de l'entretien et des réparations aidera à contrôler les futurs coûts d'entretien différés. Nous recommandons un investissement initial d'environ 81 millions de dollars pour embaucher davantage de préposés à l'entretien dans tous les conseils scolaires de la province.

11. Allouer un financement supplémentaire à la supervision des élèves (environ 62 millions de dollars pour une moyenne de 0,5 ÉTP par école primaire). On pourra ainsi renforcer la sécurité des élèves et réduire la charge de travail des autres employés qui pourront mettre ce temps à bon escient pour se concentrer sur les tâches essentielles de leur profession, en se focalisant sur les besoins des élèves.

La nécessité de la distanciation physique, de classes plus petites et de cohortes d'élèves plus restreintes, créée par la pandémie de COVID-19, a entraîné un besoin accru de personnel de supervision des élèves. La réduction du ratio travailleur de l'éducation/élève est une composante nécessaire de toute stratégie visant à gérer efficacement l'apprentissage en classe en toute sécurité en période de crise sanitaire mondiale.

Même avant la pandémie, le besoin en personnel supplémentaire chargé de superviser les élèves était évident. Les travailleurs de l'éducation ont constaté une demande croissante pour ajouter la supervision des élèves à leur charge de travail quotidienne. Ces exigences les soustraient à d'autres fonctions essentielles de leurs descriptions de tâches. Les ÉPEA ont été tenus de superviser des élèves qui ne sont pas en maternelle, ce qui les soustrait de la fonction principale de leur travail et les prive du temps de préparation rémunéré dont ils ont besoin. Les aides-enseignants doivent assumer la supervision générale, ce qui les prive de temps pour les élèves qu'ils soutiennent directement, de temps de préparation et de tout autre temps nécessaire à leur travail. Il n'est pas rare que des membres du personnel occupant d'autres postes soient soustraits à leurs tâches principales pour superviser les élèves.

Nous convenons que la supervision des élèves est nécessaire et doit être dotée d'un personnel adéquat. Cela ne doit cependant pas se faire au détriment de la capacité des autres travailleurs de l'éducation à se concentrer sur leurs fonctions principales et leurs domaines d'expertise. Nous recommandons instamment qu'une moyenne de 0,5 ÉTP de superviseur des élèves permanent soit embauché pour chaque école primaire de la province. Cela permettrait d'ajouter 3,5 heures supplémentaires de supervision des élèves (en moyenne) dans chaque école, de contribuer à assurer la sécurité des élèves et de permettre aux autres travailleurs de l'éducation de se concentrer sur les tâches pour lesquelles ils ont été embauchés.

À l'instar d'autres postes, le déploiement de personnel supplémentaire peut varier d'une école à l'autre et les sections locales doivent être consultées sur la meilleure façon d'affecter du personnel supplémentaire.

12. Allouer un financement supplémentaire pour que tous les ÉPEA disposent d'un minimum de 35 heures par semaine pour les emplois à temps plein (environ 25 millions de dollars).

La semaine de travail normale acceptée en ce qui concerne un éducateur de la petite enfance agréé est de 35 heures, ce qui laisse du temps pour l'interaction en face à face avec les élèves ainsi que du temps hors enseignement pour la préparation et l'évaluation, souvent effectuées en collaboration avec un enseignant partenaire de la maternelle. Toutefois, cette norme n'est pas respectée par tous les conseils scolaires. Certains d'entre eux projettent « jusqu'à » 35 heures par semaine, en prévoyant régulièrement moins d'heures. Dans certains cas, les ÉPEA ne sont inscrits à l'horaire que pour 30 heures par semaine, ce qui prive les élèves du temps qu'ils méritent de passer avec l'ÉPEA et prive l'éducateur du temps non consacré à l'enseignement nécessaire pour remplir les exigences du poste.

Nous recommandons que le ministère prenne des mesures pour que la norme de 35 heures par semaine en ce qui concerne les ÉPEA soit respectée et mette à disposition le financement nécessaire pour que tous les conseils scolaires soient en mesure de respecter cette norme.

13. Assurer la présence d'un ÉPEA dans chaque classe de maternelle, notamment les classes de moins de 16 élèves (environ 55 millions de dollars).

À l'heure actuelle, tous les élèves de la maternelle en Ontario ne bénéficient pas de l'avantage d'avoir un ÉPEA dans leur classe. La réglementation permet aux conseils scolaires de se prévaloir du modèle d'enseignement avec un seul éducateur dans les classes de moins de 16 élèves. Le modèle avec deux éducateurs, soit un ÉPEA et un enseignant de maternelle, a été établi parce que l'on reconnaît que nos plus jeunes apprenants bénéficient d'un apprentissage basé sur le jeu ainsi que sur le programme d'études. Avoir des spécialistes des deux approches dans la salle de classe établit une base solide pour l'apprentissage de toute une vie et la réussite des élèves. Refuser à certains d'entre eux l'accès au modèle avec deux éducateurs simplement parce qu'ils se trouvent dans une classe relativement petite est arbitraire et injuste. L'uniformisation des règles du jeu et l'extension des possibilités à tous les élèves nécessiteraient une augmentation des effectifs et des modifications réglementaires qui imposent l'affectation d'un ÉPEA à chaque classe de maternelle, quel que soit le nombre d'élèves dans la classe.

14. Accroître le financement consacré à l'utilisation des écoles par la communauté.

Au cours des deux dernières rondes de négociations collectives centrales, le SFCP/CSCSO a négocié des fonds destinés à l'utilisation des écoles par la communauté, reconnaissant ainsi que les écoles sont des ressources communautaires vitales qui doivent être mises à la disposition du public. Ces fonds visent à s'assurer que les concierges disposent d'heures pour garder les écoles ouvertes et propres lors d'événements communautaires. Ce financement a démontré l'intérêt d'avoir des concierges sur place chaque fois que les écoles sont occupées par des groupes communautaires ou d'autres qui en font usage comme lieu de réunion. Bien que l'utilisation des écoles par la communauté soit limitée jusqu'à la fin de la pandémie de COVID-19, le temps viendra (avec des précautions et une bonne gestion, ce sera peut-être bientôt) où les écoles joueront à nouveau un rôle plus important dans la vie des communautés en plus d'être des sites d'apprentissage. Nous recommandons que des fonds supplémentaires dédiés soient mis à disposition des conseils scolaires pour garantir la présence de concierges chaque fois que quelqu'un utilise une école.

15. Fournir des fonds pour améliorer les salaires afin de résoudre les problèmes de recrutement et de rétention dans les conseils scolaires, notamment l'incapacité de ces derniers à maintenir un nombre suffisant de personnel en réserve et occasionnel dans toutes les classifications (environ 100 millions de dollars).

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les conseils scolaires ont été confrontés à d'importants problèmes de recrutement et de rétention dans plusieurs classifications. Il s'agit de difficultés à pourvoir des postes permanents dans les conseils scolaires et à tenir à jour les listes d'employés occasionnels et temporaires pour couvrir les postes vacants à court terme. Les problèmes de recrutement et de rétention sont en grande partie dus à des taux de rémunération non compétitifs ou peu attrayants en fonction des conditions du marché du travail ou de la comparaison des salaires avec les conditions de travail (notamment les qualifications requises). Le recours par les gouvernements successifs à une législation portant atteinte au droit à la libre négociation collective et imposant des restrictions salariales aux travailleurs de l'éducation, y compris aux employés les moins bien payés du secteur, a exacerbé le problème au point de créer des inefficacités importantes dans le secteur.

Il existe des cas dans toute la province où les employés de deux conseils scolaires de la même région géographique, qui ont exactement le même emploi, ont des taux de salaire différents. Parfois, ces écarts de salaire, au sein du même système éducatif, sont substantiels.

La convention collective centrale du SFCP/CSCSO contient une disposition qui permet aux conseils scolaires et aux sections locales de négocier des améliorations salariales afin de remédier aux problèmes de recrutement et de rétention. Nous recommandons que le ministère mette à la disposition de tous les conseils scolaires des fonds pour les ajustements des taux de salaire au niveau local.

Questions soulevées par le Guide sur le financement de l'éducation 2021-2022

Bien que nos recommandations prioritaires en matière de financement de l'éducation soient exposées ci-dessus, le ministère a identifié plusieurs questions sur lesquelles il souhaiterait avoir un retour d'information. Nos réponses aux questions les plus pertinentes sont présentées ci-dessous.

Réponse à l'épidémie de Covid-19

- Comment faire en sorte que les SBÉ restent souples pour continuer à répondre à l'épidémie de COVID-19?

Le fait de rendre permanent le financement lié à la COVID-19 fournira aux conseils scolaires les ressources nécessaires à la responsabilité de rendre les écoles sûres pour les élèves et le personnel pendant la pandémie. Les recommandations 2, 4 et 6 (ci-dessus) décrivent comment cela contribuerait aux aspects de santé et de sécurité de la réponse à la COVID-19.

Les recommandations 5, 7, 11 (et autres) traitent d'autres recommandations en matière de personnel qui contribueront à la réussite des élèves et qui sont susceptibles de remédier à certains des problèmes associés à la transition entre l'apprentissage en ligne et en classe.

Nous tenons également à réitérer notre recommandation selon laquelle le moyen le plus efficace de garantir l'ouverture des écoles en toute sécurité est de contenir la propagation dans la communauté. Il est largement reconnu que l'apprentissage en classe est une condition préalable nécessaire à la participation de nombreux parents au marché du travail. Leur capacité à gagner de l'argent (pendant que leurs enfants apprennent) exige un endroit où les élèves peuvent se rendre, en toute sécurité, pendant les heures de travail. Partout dans le monde, il ne fait aucun doute que la sécurité des écoles dans le cadre de la pandémie repose sur le contrôle de la propagation dans la communauté¹⁴.

Pour contenir la propagation dans la communauté, il faudra prévoir une aide au revenu importante pour les travailleurs dont les revenus sont réduits ou supprimés en raison de mesures de santé publique. La mise sur pied de services de garde d'enfants publics et abordables sera une condition préalable nécessaire pour contenir la propagation dans la communauté. Il faudra prévoir des congés de maladie payés pour tous les travailleurs de la province. Il faudra améliorer le secteur des soins de longue durée en établissant immédiatement une norme minimale de soins et en transformant toutes les entreprises à but lucratif en établissements de SLD appartenant au secteur public et géré par lui.

¹⁴ Consultez à titre d'exemple, Jennifer Couzin-Frankel, Gretchen Vogel, et Meagan Weiland, *School openings across globe suggest ways to keep coronavirus at bay, despite outbreaks*, *Science*, le 7 juillet 2020, <https://www.sciencemaq.org/news/2020/07/school-openings-across-globe-suggest-ways-keep-coronavirus-bay-despite-outbreaks>

En bref, pour faire face à la pandémie et pour permettre aux écoles de fonctionner au plus haut niveau de sécurité, il faudra que le gouvernement prenne des mesures allant au-delà de l'apport de simples modifications aux SBÉ, même si celles que nous recommandons apporteront une amélioration significative au système éducatif (notamment la réponse à la COVID-19).

- Que faut-il faire pour aider, de façon réussie, les élèves après la COVID-19?

Une fois encore, nous nous reportons aux recommandations que nous formulons ci-dessus. Les élèves auront besoin d'un soutien supplémentaire lorsque nous serons enfin en mesure de transitionner vers un monde post-COVID-19. Les travailleurs de l'éducation joueront un rôle essentiel dans l'atténuation des pertes d'apprentissage. Nos membres seront au cœur des stratégies visant à aider les élèves ayant des besoins particuliers pendant la transition et à les soutenir dans la nouvelle normalité.

Adaptation de l'apprentissage en ligne

- Étant donné que les futurs ajustements de la méthode de financement de l'apprentissage en ligne doivent être confirmés par les SBÉ 2021-2022, des changements et/ou des ajustements doivent être apportés à l'adaptation de l'apprentissage en ligne afin d'être plus réactifs.

Nous tenons à profiter de cette occasion pour réitérer notre opposition à l'apprentissage en ligne obligatoire pour l'ensemble des élèves du secondaire. Cette exigence a été faite dans le but principal de réaliser des économies. Elle n'a pas été faite sur la base de considérations pédagogiques ou dans l'intérêt des élèves. Bien qu'il y ait de la place dans le système pour offrir l'apprentissage en ligne sur une base volontaire aux étudiants susceptibles d'exceller dans ce mode d'enseignement, il est devenu encore plus évident au cours des dix derniers mois que nombreux sont ceux qui ont du mal à apprendre en ligne. En cas de pandémie mondiale, lorsqu'une certaine souplesse dans la prestation des programmes d'études peut s'avérer nécessaire, l'apprentissage à distance peut être une stratégie pour maintenir le fonctionnement du système éducatif. Cependant, au-delà des circonstances où l'apprentissage à distance pourrait être nécessaire, les cours en ligne obligatoires ne serviront pas les meilleurs intérêts des élèves.

Fonds des priorités locales et des partenariats

- Y a-t-il d'autres possibilités d'améliorer l'administration des transferts des accords de paiement pour continuer à appuyer la réduction de la charge administrative?
- Y a-t-il d'autres initiatives du FPL qui devraient être transférées aux SBÉ?
- Quels sont les domaines de chevauchement potentiel au sein des programmes actuellement financés? Quelles sont les possibilités de rationaliser le financement et de simplifier les rapports?

L'adéquation et l'attribution du financement sont des considérations plus importantes que la méthode de transfert des fonds aux conseils scolaires. Le transfert des allocations du FPL aux SBÉ pourrait permettre de réaliser ces deux objectifs, pour autant que nos autres recommandations (par exemple la recommandation 1) soient adoptées. Le transfert des fonds aux SBÉ aurait l'avantage supplémentaire d'assurer que le financement des initiatives du FPL soit relativement permanent. Les conseils scolaires seraient ainsi mieux en mesure de planifier ces initiatives à long terme.

Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

- Y a-t-il des domaines de chevauchement entre cette subvention et d'autres dans le cadre de la formule de financement actuelle pour soutenir l'administration et la gestion des conseils scolaires? Peut-on rationaliser le financement pour éliminer les doubles emplois et réaliser des économies?
- Comment le respect des dispositions relatives à l'enveloppe de cette subvention peut-il être mesuré de manière cohérente dans l'ensemble des conseils scolaires?

En ce qui concerne la SAGCS, les considérations les plus importantes sont la suffisance du financement et la protection des niveaux de dotation. À l'instar de tous les travailleurs de l'éducation, le personnel de bureau des conseils scolaires joue un rôle important dans le fonctionnement du système éducatif. Toute modification à la SAGCS ne doit être apportée que si les effectifs sont maintenus. Le cas échéant, les fonds devraient être augmentés pour répondre aux besoins existants.

Données du recensement

- Comment les allocations dans le cadre des SBÉ doivent-elles être ajustées pour refléter les données de recensement actualisées en fonction de l'impact redistribué sur les conseils scolaires? Les mises à jour doivent-elles être introduites progressivement? Dans l'affirmative, quelle est la période appropriée et pourquoi?

L'utilisation des données du recensement pour calculer les allocations dans le cadre des SBÉ comporte des risques car il s'agit essentiellement d'un modèle prédictif de financement. Il n'est pas fondé sur une mesure des besoins réels. Il se peut que les besoins réels dans les écoles soient plus importants que ce qui peut être prévu en utilisant les données du recensement. Le recours à des données de recensement périmées amplifie ce risque en faisant des prévisions sur des données dont la fiabilité ne peut être garantie.

Tout changement dans la méthode de calcul des allocations dans le cadre des SBÉ pose un risque. Les conseils scolaires en sont venus à dépendre d'un certain niveau de financement pour la prestation des services et la dotation en personnel. La mise à jour des données du recensement pourrait, dans certains cas, augmenter les allocations de certains conseils scolaires, leur permettant ainsi de répondre à leurs besoins réels.

Cependant, certains conseils scolaires pourraient subir des diminutions de financement, ce qui signifie des réductions de personnel et de services qui priveront les élèves du soutien sur lequel ils comptent.

Si le ministère modifie l'une de ses méthodes de calcul, il doit y avoir des mécanismes pour s'assurer qu'aucun conseil scolaire ne verra de réductions de financement à la suite du changement et pour intégrer des mesures des besoins réels. Comme nous l'avons recommandé ailleurs dans ce mémoire, le financement doit établir un équilibre entre la stabilité des services et des niveaux d'emploi et satisfaire aux besoins réels dans les écoles. Pour ce faire, il faudra ajouter des facteurs en plus (ou peut-être à la place) des données du recensement. En fin de compte, des changements de cette ampleur, susceptible d'entraîner des fluctuations importantes du financement pour de nombreux conseils scolaires, ne devraient être apportés qu'au moyen d'un examen plus complet de la formule de financement de l'éducation, semblable à celle qui a été régulièrement recommandée par les syndicats, les analystes politiques, les défenseurs des parents et de l'éducation et la vérificatrice générale.

Conclusion

Les recommandations que nous formulons dans ce mémoire sont conformes et nécessaires pour atteindre les objectifs déclarés dans le Guide ministériel sur le financement de l'éducation 2021-2022 et aux conditions nécessaires pour les atteindre : « Les élèves méritent de bénéficier de toutes les possibilités pour réaliser leur plein potentiel et pour s'épanouir, sur le plan personnel et sur le plan scolaire, ainsi que de vivre des expériences d'apprentissage enrichissantes qui leur fourniront une base solide, source de confiance toute leur vie durant ». Les travailleurs de l'éducation du SCFP s'engagent à atteindre les normes les plus élevées possibles pour les élèves, à améliorer les résultats de ces derniers et à bâtir un système d'éducation de classe mondiale en Ontario. Nous faisons de cela une partie de notre contribution quotidienne aux écoles de la province. Mais, pour que nous puissions continuer à fournir des services de la plus haute qualité aux élèves, pour que nous puissions les aider à « réaliser leur plein potentiel et s'épanouir, sur le plan personnel et sur le plan scolaire », il faut que le gouvernement fasse sa part en finançant intégralement tous les besoins des écoles et en faisant des investissements supplémentaires dans le système, comme ceux que nous recommandons ici. Les élèves ne méritent rien de moins.

kw/cope491